LE BOUCHET
MONT-CHARVIN

Rapport annuel Sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Exercice 2025

PROJET POUR CM DU 13.11.2026

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières :

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 2

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE 2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0) 2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0) 3

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE 3

2.1. MODALITES DE TARIFICATION 4
2.2. RECETTES 4

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE 1

3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3) 5

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 6

4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES 6
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE 6

PROJET POUR CM DU 13 11 2026

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi :

Le service est géré au niveau : ☑ **communal**
☐ ~~intercommunal~~

- Nom de la collectivité : LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
- Nom de l'entité de gestion : Assainissement Non Collectif
- Caractéristique : Commune

Compétences liées au service :

☑ **Contrôle des installations** ☐ Traitement des matières de vidanges
☐ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations

- Territoire desservi : Le Bouchet-Mont-Charvin
- Existence d'une CCSPL : ☐ ~~Oui~~ ☑ Non
- Existence d'un zonage : ☑ Oui ☐ ~~Non~~
- Existence d'un règlement de service : ☑ Oui, date d'approbation : 13/12/2005 ☐ ~~Non~~

1.2. Mode de gestion du service :

Le service est exploité en Régie par Entreprise privée.

Nature du contrat : Convention et délibération DEL_07412022 du 09 septembre 2022.

- Nom du prestataire : LABEL'EAU Conseils
- Date de début de contrat : 01 janvier 2023
- Date de fin de contrat : 01 janvier 2026
- Nature exacte de la mission du prestataire : Contrôles de bon fonctionnement des installations ANC existantes et contrôles de conception et de réalisation des nouvelles installations.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0) :

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 255 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 255. (Données INSEE décembre 2025)

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 100 % au 31/12/2025. (100 % au 31/12/2024).

PROJET POUR CM DU 13 11 2026

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) :

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service.
Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.
Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2024	Exercice 2025
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2025 est de 100. (100 en 2024).

PROJET POUR CM DU 13

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service :

2.1. Modalités de tarification :

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- La part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- La part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

Tarifs :	**Au 01/01/2025**	**Au 01/01/2026**
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	23	23
Tarif du contrôle des installations existantes en €	23	23
Compétences facultatives		

Délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés :

- Délibération n° 49/2005 du 13 décembre 2005 effective depuis le 01 janvier 2006 portant création d'un service de contrôle de l'assainissement non collectif et fixant le montant de la redevance.

2.2. Recettes :

	Exercice 2024			**Exercice 2025**		
	Collectivité	**Délégataire (le cas échéant)**	**Total**	**Collectivité**	**Délégataire (le cas échéant)**	**Total**
Facturation du service obligatoire en €	**4623**		**4623**	**4646**		**4646**
Facturation du service facultatif en €	**0**		**0**	**0**		**0**
Contribution exceptionnelle du budget général en €	**Aucune**			**Aucune**		

PROJET POUR CA DU 13/11/2026

3. Indicateurs de performance :

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) :

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- D'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	104	104
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	220	220
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	29	34
Taux de conformité en %	60,5	62,7

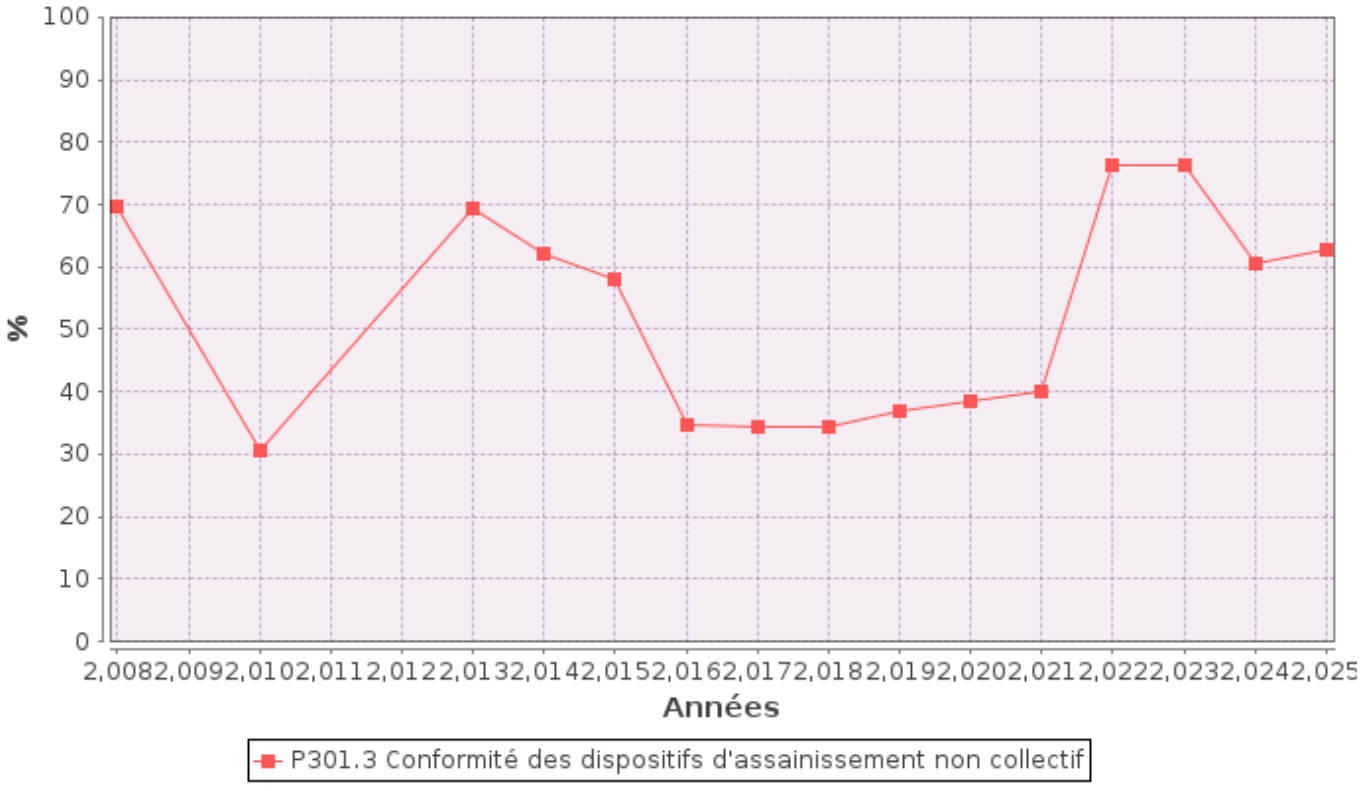

JUR CM DU 1 2026

4. Financement des investissements :

4.1. Montants financiers des travaux réalisés :

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2025 est de 0 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service :

Pour rappel, projet à l'étude en 2024 :	Montants prévisionnels de l'étude menée en € En 2024
Etude de faisabilité d'un système de traitement des eaux usées pour le chef-lieu et le hameau de la Côte des Chenevriers (démarrage en 2024) : - Réunion de lancement ; - Validation des flux de pollution à traiter ; - Propositions des scénarios pour le traitement et le réseau de collecte ; - Comparaisons technico-économiques des scénarios ; - Réunion d'un comité de pilotage ; - Rapport de l'étude ; - Présentation aux membres du comité de pilotage et réunion publique. Etude poursuivie en 2025.	9350 H.T.

PROJET POUR 026